

<b>Zeitschrift:</b>	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
<b>Herausgeber:</b>	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
<b>Band:</b>	- (2010)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Ville de Neuchâtel : politique énergétique communale et moyens d'action
<b>Autor:</b>	Thiébaud, Stéphane
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-956934">https://doi.org/10.5169/seals-956934</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Ville de Neuchâtel: politique énergétique communale et moyens d'action

STÉPHANE THIÉBAUD

Rédaction de COLLAGE

(Article rédigé sur la base d'un entretien avec M. Christian Trachsel, délégué communal à l'énergie de la Ville de Neuchâtel).



La Ville de Neuchâtel fut la deuxième commune suisse à obtenir le label Cité de l'énergie en 1995, ce qui lui a permis d'initier un processus sur le long terme, en mettant à profit les différents rôles qu'elle assume dans le domaine de l'énergie. Le cadre légal relatif à l'énergie étant principalement défini aux niveaux fédéral et cantonal, la Ville de Neuchâtel est chargée d'appliquer et de faire respecter les lois et normes, en particulier dans le cadre du contrôle des autorisations de construire et des installations techniques. En qualité de propriétaire d'un patrimoine immobilier, la Ville dispose d'un levier important relatif à la consommation énergétique sur son territoire. Par ailleurs, partie prenante de la société Viteos, issue en 2007 de la fusion des Services industriels de Neuchâtel et des Montagnes neuchâteloises, elle est impliquée dans les décisions relatives à la production et distribution des énergies.

## Première priorité: assainissement des bâtiments existants

La Ville de Neuchâtel s'engage concrètement depuis vingt ans dans les économies d'énergie. Une priorité a été accordée à la rénovation du parc immobilier communal comprenant environ 150 bâtiments. Les efforts entrepris ont permis durant cette période de réduire globalement les besoins en énergie de chauffage de 25 % et ceux en énergie électrique de 10 %. Au-delà des résultats quantitatifs relatifs au patrimoine communal, il s'agit de montrer l'exemple et d'inciter les propriétaires privés à assainir leurs bâtiments, mesure indispensable pour atteindre les objectifs fixés.

En 2008, la Ville de Neuchâtel a lancé une opération de thermographie aérienne permettant d'obtenir pour chaque bâtiment situé sur le territoire communal une

[ILL. 1] Périmètre du projet Holistic: quartier Mail-Maladière-Gare.  
(Source: Ecoparc)

image mettant en évidence ses qualités thermiques. Les résultats obtenus ne constituent pas un réel diagnostic, étant incomplets et difficiles à interpréter. Cette opération cherchait surtout à sensibiliser les particuliers, à amorcer un dialogue et à engager une réflexion sur la consommation d'énergie. Pour obtenir l'image de leur bâtiment, les usagers devaient fournir les informations relatives à leur consommation énergétique, données beaucoup plus fiables pour établir un bilan.

### **Projet Holistic: démarche globale à l'échelle d'un quartier**

Holistic est un projet du programme Concerto de la Communauté européenne, engagé en 2007 en partenariat entre les villes de Dundalk (Irlande), Mödling (Autriche) et Neuchâtel. Celles-ci s'engagent d'ici à 2012 à:

- réaliser des mesures d'économie d'énergie,
- augmenter la part des énergies renouvelables,
- accroître la maîtrise locale de l'énergie,
- créer de la richesse et des emplois locaux.

Le projet neuchâtelois se concentre sur le quartier Mail-Maladière-Gare, qui s'étend sur 1.5 km<sup>2</sup>, héberge 4700 habitants, et comprend de nombreuses entreprises et plusieurs importants équipements publics: Université, écoles, hôpital, station d'épuration, stade, piscines et patinoire. L'objectif chiffré est de réduire la consommation des énergies non renouvelables de 23% d'ici 2012, soit plus de 20 GWh/an, concernant les besoins en chauffage et en électricité des bâtiments publics et privés. Les mesures prévues concernent les bâtiments existants en intervenant sur l'isolation et sur les installations techniques. Elles peuvent impliquer également de nouveaux bâtiments. Le bâtiment TransEurope, qui complète le développement du quartier de la gare et abritera dès 2011 la haute école Arc, a été pris en compte par le projet Holistic pour la part des performances énergétiques dépassant les exigences réglementaires.

D'importantes mesures de production d'énergies renouvelables sont également mises en œuvre. Les chaudières gaz-mazout des deux chauffages à distance existants seront complétées par une chaudière à bois de grande puissance. Sur la toiture du complexe de la Maladière, une surface de 750 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques a d'ores et déjà été installée, une surface totale de 3835 m<sup>2</sup> sera mise en place d'ici 2012, assurant la production de 340 MWh d'électricité par année. Les installations hydroélectriques sur les rivières de la Serrière et du Seyon sont modernisées et complétées avec l'objectif d'atteindre une production de 1820 MWh par année. Ce projet montre qu'il est possible d'atteindre des objectifs ambitieux dans de brefs délais, à condition de mettre en place une politique volontariste et d'intégrer les acteurs privés, propriétaires, constructeurs et entreprises.

L'aide au financement par le biais du programme européen Concerto, qui peut s'elever à environ 15% des investissements, est un moyen convaincant pour faciliter la mise en œuvre de mesures efficaces. Dans certains cas, des difficultés ont été rencontrées en lien avec les caractéristiques propres de chaque projet. La première étape de panneaux solaires de la Maladière n'a pas pu profiter de l'aide au financement, en raison des délais de réalisation liés à la construction du complexe, trop brefs pour être compatibles avec les conditions fixées par Concerto. Le projet d'installation de deux éoliennes à Chaumont, qui pourrait encore augmenter la part de production d'énergies renouvelables, est confronté à des difficultés de planification en lien avec la coordination au niveau cantonal et la problématique de l'impact sur le paysage.

### **Fonctionnement en réseau: mise en commun de compétences et visibilité**

Douze villes de l'arc jurassien, issues de quatre cantons, se sont réunies pour atteindre ensemble l'objectif d'une société à 2000 watts d'ici à 2050, à savoir la division par trois de la consommation énergétique par habitant. Cette initiative illustre l'intensification des collaborations que connaît le réseau des villes de l'arc jurassien (RVAJ) et la volonté de privilégier le travail dans des actions concrètes. Un groupe technique a été constitué et plusieurs mesures initiées, en particulier l'étiquetage Display de tous les bâtiments communaux. Display est un mécanisme de certification évaluant l'ensemble des performances énergétiques d'un bâtiment en considérant son enveloppe et ses installations techniques, et permettant notamment de fixer des priorités d'assainissement. C'est également un outil d'information publique sur les questions environnementales et énergétiques.

Dans un cadre plus large, le projet Rêve d'avenir rassemble 27 collectivités suisses et françaises du Jura à Lyon, représentant une population de 3.3 millions d'habitants. Signataires de la Convention des Maires, elles s'engagent à atteindre et à dépasser les objectifs des 3×20 d'ici à 2020, c'est-à-dire: diminuer de 20% la consommation d'énergie, réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, couvrir 20% des besoins en énergie par des sources renouvelables. Le projet Rêve d'avenir prévoit la constitution d'une «centrale à négawatts», outil de comptabilisation centralisée des actions d'économie d'énergie et de communication des résultats, de sorte à permettre à la population de devenir un acteur à part entière dans le processus. Les différents modes de coopération mis en place permettent des échanges enrichissants, un partage d'expériences, ainsi que la mise en commun de moyens et de compétences. Ils donnent également plus de visibilité aux actions entreprises et mettent en évidence l'effort collectif nécessaire pour répondre aux enjeux énergétiques. Chaque action modeste peut être considérée comme une contribution à l'ampleur de l'ensemble des mesures.

### **Prescriptions contraignantes et mesures incitatives: actions complémentaires**

En 1998 déjà, dans le cadre de l'élaboration de son plan d'aménagement communal, la Ville de Neuchâtel a intégré les aspects énergétiques, en définissant le périmètre d'une zone bois-énergie et celui d'une zone de chauffage à distance. Le règlement d'aménagement a introduit notamment l'obligation de raccordement au réseau concerné et l'utilisation de son énergie pour toute nouvelle construction, transformation importante ou renouvellement des installations de production de chaleur dans l'une ou l'autre de ces deux zones, pour autant que le réseau existe ou que l'exploitant de celui-ci soit prêt à le réaliser.

Si le réseau de chauffage à bois n'a pas été réalisé à ce jour, cette mesure réglementaire a toutefois permis d'influencer le choix de réalisation d'une centrale à bois dans plusieurs ensembles d'habitations ou installations sportives.

En 2009, le Grand Conseil adoptait la révision de la loi cantonale sur l'énergie, jugée nécessaire pour relever les nouveaux défis climatiques et économiques. La nouvelle loi prévoyait:

- des mesures portant sur les nouveaux bâtiments, notamment l'installation obligatoire de capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques,

- des mesures portant sur les bâtiments existants, notamment l'établissement d'un certificat énergétique et l'assainissement obligatoire dans un certain délai des bâtiments de mauvaise qualité énergétique,
- la mise en valeur du potentiel des énergies renouvelables disponibles dans le canton.

Suite à un référendum soutenu notamment par les milieux immobiliers, la population neuchâteloise a refusé cette nouvelle loi, craignant ses conséquences économiques, en particulier une augmentation des charges pour les propriétaires et une hausse des loyers. La loi précisait pourtant que les mesures ne pouvaient être imposées que si elles étaient économiquement supportables. Ce refus a incité la Ville de Neuchâtel à modifier son règlement communal. L'étiquetage Display est devenu obligatoire pour tout bâtiment de cinq logements ou plus, ou d'une surface habitable de plus de 500 m<sup>2</sup>, sans pour autant imposer un assainissement. Des limitations ont été introduites concernant le recours à l'énergie électrique pour la production de chauffage, d'eau chaude sanitaire ou le fonctionnement de pompes à chaleur.

Les difficultés d'imposer des mesures coercitives plus strictes mettent en évidence la nécessité accrue de poursuivre et de développer des actions de communication, de sensibilisation et d'incitation.

#### LIENS

[www.neuchatel-durable.ch](http://www.neuchatel-durable.ch)  
[www.holistic-ne.ch](http://www.holistic-ne.ch)

Contact:

christian.trachsel@ne.ch



[ILL.2]



[ILL.3]

[ILL.2] Complex de la Maladière: panneaux solaires photovoltaïques.  
 (Source: Ville de Neuchâtel)

[ILL.3] Hôtel de Ville: campagne d'étiquetage Display.  
 (Source: Ville de Neuchâtel)

## ZUSAMMENFASSUNG Neuchâtel: Kommunale Energiepolitik und Strategie

Die Stadt Neuchâtel setzt sich seit zwanzig Jahren ganz konkret für eine Verringerung des Energieverbrauchs ein. Dabei lag eine der Prioritäten bis anhin auf der Sanierung des kommunalen Immobilienparks, der rund 150 Gebäude umfasst. Dank diesen Bemühungen konnte der Bedarf an thermischer Energie bereits um 25 % und der Stromverbrauch um 10 % gesenkt werden.

Neuchâtel nimmt aber auch am Projekt Holistic teil, das zum Concerto-Programm der Europäischen Union gehört und seit 2007 von den Städten Dundalk (Irland), Mödling (Österreich) und Neuchâtel gemeinsam getragen wird. In Neuchâtel konzentriert man sich dabei auf das Quartier Mail-Maladière-Bahnhof, wo 4700 Menschen leben und zahlreiche Unternehmen sowie mehrere grosse öffentliche Einrichtungen angesiedelt sind. Das Ziel lautet, den Verbrauch von erneuerbaren Energieträgern für Heizung und Strom in öffentlichen und privaten Gebäuden bis 2012 um 23 % zu reduzieren, was einer Einsparung von mehr als 20 GWh/Jahr entspricht. Dieses Projekt beweist, dass durch eine zielgerichtete Politik und den Einbezug von privaten Akteuren, Eigentümern, Baufachleuten und Unternehmen innert kurzer Frist ehrgeizige Ziele erreicht werden können.

2009 hat der Grosse Rat die Revision des kantonalen Energiegesetzes gutgeheissen, die als notwendige Voraussetzung dafür gilt, die neuen klimatischen und ökonomischen Herausforderungen bewältigen zu können. Nachdem insbesondere mit Unterstützung von Immobilienkreisen das Referendum gegen diese Vorlage ergriffen wurde, hat die Neuenburger Stimmbevölkerung das neue Gesetz jedoch verworfen. Ausschlaggebend für die Ablehnung waren die Furcht vor wirtschaftlichen Folgen und namentlich vor einer Erhöhung der Belastungen für Eigentümer und einem Anstieg der Mieten.

Diese Erfahrung zeigt, wie schwierig es ist, strengere verbindliche Vorschriften einzuführen, lehrt aber auch, dass zukünftig mehr Gewicht auf Kommunikation, Sensibilisierungskampagnen und Anreize gelegt werden muss, damit die angestrebten Ziele erreicht werden können.